

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE  
DE L'AFRIQUE CENTRALE

UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

AGENCE DE SUPERVISION DE LA SECURITE  
AERIENNE EN AFRIQUE CENTRALE  
ASSA-AC



*Vision CEMAC 2025 : «Faire de la  
CEMAC en 2025 un espace  
économique intégré et émergent, où  
règnent la sécurité, la solidarité et la  
bonne gouvernance, au service du  
développement humain ».*

## AVIS DE VACANCE DE POSTE

Avis N° **000003**2025/ASSA-AC/DG  
Relatif au recrutement d'un Chef de Service Normes de Vol

L'ASSA-AC est une institution spécialisée de l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) qui a pour vision d'être un Organisme Régional de Supervision de la Sécurité Aérienne (RSOO), de référence mondiale, au service de ses Etats membres.

La mission principale de l'Agence est d'améliorer la sécurité et l'efficacité du transport aérien des Etats membres de la CEMAC contribuant ainsi à leur développement socio-économique et touristique.

Dans le cadre de ses missions spécifiques, elle recherche un Chef de Service Normes de Vol pour renforcer son équipe de la Direction Technique et contribuer à la garantie des normes de sécurité les plus élevées dans le secteur de l'aviation civil tant au niveau communautaire qu'international.

Le Chef de Service Normes de Vol est un responsable clé de la Direction Technique ayant a pour mission principale l'assistance des états membres dans le développement et la mise en œuvre d'un système de supervision de la sécurité aérienne communautaire à travers certaines fonctions déléguées à l'ASSA-AC et d'autres qu'elle assure à la demande des Etats membres.

## **I. RESPONSABILITE PRINCIPALE :**

(a) Placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur Technique, et en collaboration avec le Directeur de la Formation, le Chef de service normes de vol est chargé de :

- (1) coordonner et animer les activités des domaines placées sous sa responsabilité ;
- (2) contribuer à l'organisation et à la planification des activités du service normes de vol et de la direction technique ;
- (3) s'assurer de l'exécution de toutes les tâches dévolues au service ;
- (4) participer à la planification, à l'organisation, et à la mise en œuvre des activités liées à la certification, à la surveillance continue et aux résolutions des problèmes de sécurité à la demande des Etats membres ;
- (5) rendre compte périodiquement de l'exécution des tâches au Directeur Technique ;
- (6) contribuer à l'élaboration et à la mise à jour des projets de règlements de base y compris le Code de l'aviation civile des Etats de la CEMAC ;
- (7) contribuer à l'élaboration des projets de règlement d'exécution relatif aux domaines AIR, OPS, et PEL et leur mise à jour ;

- (8) contribuer à l'élaboration des Moyens Acceptables de Conformité (AMC), des spécifications de certifications (CS) et autres documents d'orientation communautaires dans les domaines AIR, OPS, et PEL ;
  - (9) assister le Directeur Technique dans la définition et l'expression de besoins en matière de formation ;
  - (10) assister le Directeur Technique dans la définition et l'expression de besoins en matière d'équipements et d'outils relatifs à la supervision de la sécurité aérienne ;
  - (11) participer aux missions de certification, de surveillance et de résolutions des problèmes de sécurité à la demande des Etats membres ;
  - (12) contribuer à la définition et à la mise en oeuvre des actions de formation/renforcement des capacités, du personnel technique des Etats membres, dans les domaines AIR, OPS, et PEL ;
  - (13) effectuer toutes autres tâches que pourrait lui assigner le Directeur technique ou le Directeur Général.
- (b) Pour pouvoir mener à bien l'ensemble de ses responsabilités vis à vis des opérations relatives à sa mission, le Chef de service normes et sécurité des vols s'appuie sur un groupe de collaborateurs directs, experts dans les domaines ci-après :
1. navigabilité des aéronefs ;
  2. exploitation technique des aéronefs au sol et en vol ;
  3. licence du personnel aéronautique.

## **II. CONDITION A L'EMPLOI**

### **II.1 Conditions Générales**

- être de nationalité de l'un des Etats membres de la CEMAC ;
- jouir de ses droit civiques ;
- être de bonne moralité ;

### **II.2 Conditions spécifiques**

Outre les conditions générales ci-dessus citées, les candidats doivent satisfaire aux conditions spécifiques telles que présentées ci-après :



3. Connaissance approfondie de la réglementation communautaire : code, règles communes en matière de la sécurité aérienne, les règlements d'exécution et les éléments indicatifs associés dans son domaine d'expertise ;
4. Connaissance des activités de l'aviation civile dans la région et des travaux des autres organisations internationales, organismes régionaux et sous régionaux ;
5. Connaissances des objectifs cibles révisés d'Abuja ;
6. Solide connaissance du plan pour la sécurité de l'aviation civile dans le monde (GASP) ;
7. Maîtrise de l'architecture institutionnelle de la CEMAC est un atout.

#### E. Qualités personnelles

1. **Jugement /prise de décision** : aptitude à prendre toutes ses responsabilités et honorer ses engagements, d'exercer un jugement mature, de reconnaître les questions clés et d'analyser les informations pertinentes, de formuler des recommandations réalistes et de prendre des décisions éclairées ;
2. **Communication** : aptitude à rédiger de façon claire et concises et, de présenter des rapports verbaux articulés
3. Transmettre, recevoir et comprendre efficacement les informations sous forme orale, écrite ou verbale en français et en anglais.
4. **Travail d'équipe** : aptitude à travailler avec ses collègues pour atteindre les objectifs de l'Agence et de maintenir des relations de travail harmonisées dans un environnement multiculturel et multinational.
5. **Leadership, vision et la gestion des performances** :
  - Aptitude à diriger une équipe efficace et efficiente ;
  - Aptitude avérée à planifier et orienter le travail d'une équipe technique dans un environnement multinational, identifier les parités et les ajuster au besoin ;
  - Aptitude à prendre des initiatives en harmonie avec les améliorations continue des process de l'Agence.
6. **Souci des partenaires** : aptitude à établir et à maintenir des partenariats avec des collaborateurs externes au travail et plaider efficacement dans un système fondé sur le consensus, à gérer et à résoudre les conflits, dans le respect des règles communautaires établies ;
7. **Volonté de perfectionnement** : volonté de se tenir au courant des nouveaux développement dans son domaine professionnel ;



8. **Ouverture à la technologie** : aptitude à utiliser un équipement contemporain de bureautique, logiciels et bases de données dans ce monde en perpétuel développement technologique.

### III. ACTE DE CANDIDATURE

Les candidats au poste de Chef de Service Normes de Vol doivent fournir un dossier contenant les éléments suivants :

- a. Demande d'emploi adressée au Directeur Général de l'ASSA-AC
- b. Un Curriculum Vitae ;
- c. Des copies certifiées des diplômes, titres universitaires ou professionnels;
- d. Des copies certifiées des certificats et attestations citées dans le CV ;
- e. Des copies des certificats et attestation de formation complémentaires ;
- f. Un acte d'assermentation, le cas échéant, en tant qu'inspecteur titulaire ;
- g. Un certificat de nationalité ;
- h. Tout autre document attestant d'une participation aux inspections, audits et autres équipes de certification ;
- i. Un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- j. Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.

### IV. CLASSIFICATION A L'EMBAUCHE ET REMUNERATION

Le candidat retenu sera classé à la Catégorie C2 conformément au statut du personnel de la CEMAC ;

Le candidat âgé de cinquante (50) ans au plus au moment de son recrutement sera fonctionnaire de la CEMAC, autrement, il bénéficiera d'un contrat à durée déterminée de deux (02) ans renouvelable une fois.

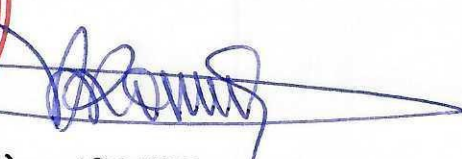
Le dossier complet doit être transmis par e-mail à l'adresse suivante :

« apoeugene@yahoo.fr », au plus tard le 29 mai 2025 ; Les candidatures féminines dument qualifiées sont vivement encouragées ; Seuls les candidats retenus pour l'entretien seront contactés.



N'Djamena, le **05 MAI 2025**

Le Directeur Général

  
**Eugène APOMBI**